

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Alleward, légalement convoqué le 30 septembre, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Yannick BOVICS, Françoise TRABUT, Andrée JAN, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Béatrice BON, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Christelle MEGRET pouvoir à Sébastien MARCO, Adel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Sophie BATTARD pouvoir à Martine KOHLY, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 63/2024 – Désignation d'un membre suppléant pour la commission intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)

Dans le cadre de l'élaboration de sa réglementation des boisements, et suite à la délibération du Département de l'Isère en date du 17 novembre 2023, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier qui sera constituée en application de l'article L.121-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime doit comprendre 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et 1 propriétaire suppléant, 2 propriétaires de biens forestiers dans la commune et 2 propriétaires suppléants.

Monsieur le Maire rappelle que l'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie et dans les hameaux le 19 février 2024 et a été publié dans le journal du Dauphiné Libéré en date du 04 mars 2024 soit plus de quinze jours avant ce jour.

Les propriétaires ont été invités à faire parvenir leur candidature en Mairie d'Alleward, jusqu'au mardi 02 avril 2024 à 12 heures.

Par délibération n° 18-2024 en date du 08 avril 2024 le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission.

Le nombre de suppléants suffisant n'ayant pas été atteint pour les représentants des propriétaires de biens forestiers, un nouvel appel à candidature a été lancé.



S'est porté candidat, le propriétaire ci-après qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune :

- Laurent GIRERD

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée. Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

A obtenu au premier tour :

- Monsieur Laurent GIRERD : 23 voix

Compte tenu des voix recueillies est élu :

Membre suppléant :

- Monsieur Laurent GIRERD

La commission intercommunale d'aménagement foncier est désormais complète et constituée comme suit :

Propriétaires des biens fonciers bâtis :

Membres titulaires :

- Monsieur COLLIN Pierre-Olivier
- Monsieur TAVEL-BESSON André

Membre suppléant :

- Monsieur BOUBERT Jean

Propriétaires des biens forestiers :

Membres titulaires :

- Monsieur BERANGER-FENOUILLET Pierre
- Monsieur FRANCHI Hubert

Membre suppléant :

- Monsieur FRANCHI Enzo
- Monsieur GIRERD Laurent

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Laurent GIRERD comme membre suppléant à la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF).

- **ARRETE** la composition de la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le 16/10/2024

ID : 038-213800063-20241007-DELIB63_2024-DE



PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS	
2 TITULAIRES	1 SUPPLEANT
Titulaire 1 : COLLIN Pierre-Olivier	Suppléant 1 : BOUBERT Jean
Titulaire 2 : TAVEL-BESSON André	

PROPRIETAIRES DE BIENS FORRESTIERS	
2 TITULAIRES	1 SUPPLEANTS
Titulaire 1 : BERANGER-FENOUILLET Pierre	Suppléant 1 : FRANCHI Enzo
Titulaire 2 : FRANCHI Hubert	Suppléant 2 : GIRERD Laurent

REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
ZANARDI Georges

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire de séance,
Andrée JAN

Le Maire,
Sidney REBBOAH

